

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

Le lundi 26 janvier 2026 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Amfreville-Saint-Amand, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de conseil d'Amfreville la Campagne, sous la présidence de Jérôme DEBUS, Maire d'Amfreville-Saint-Amand.

Date de la convocation	12/01/2026	Date de l'affichage	12/01/2026
Membres du conseil	19	Membres présents	12
Nombre de pouvoirs	1	Membres en exercice	13
Secrétaire de séance	Cédric LETAILLEUR		
Présents	<ul style="list-style-type: none"> - Jérôme DEBUS - Jean-Pierre PECHON - Jean-Louis HUBAILLE - Cédric LETAILLEUR - Françoise NEGRERIE - François MONNIER - Annick DECAEN - Marie-Chistine GAILLARD - Annick LE MOIGNE - Jean-Pierre BIERLA - Anne FRERET - Fabien ARTAUD 		
Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent BERTHELIN donnant pouvoir à Jérôme DEBUS 		
Absents	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine PAUMAT - Sophiane DERLOT - Jonathan STACKLER - Céline LAFONT 		
Absents Excusés	<ul style="list-style-type: none"> - Françoise BOURGUEL - Fabrice MERCIER 		

1 – Délibération 2026-001 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

2 – Délibération 2026-002 : Approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 03 novembre 2025.

3 – Délibération 2026-003 : Loyer OPAER à actualiser

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le loyer de l'OPAER. En effet, les garages de la place Joseph Masson ont été rendus par le locataire le 31 décembre 2025.

Le loyer sera de 1289.10 € au lieu de 1439.10 € soit une déduction de 150 €.

Une régularisation de 150€ devra être effectuée avec le loyer de février 2026 suite à la libération des garages le 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du loyer de l'OPAER à raison de 1289.10€ par mois dès le 01 janvier 2026.

Et autorise le Maire à procéder à un remboursement de 150€ pour régulariser la situation de janvier 2026.

4 – Délibération 2026-004 : Demande de fonds de concours communauté de communes n°2

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes verse au profit des communes un fonds de concours permettant de compléter les financements en matière d'aménagements d'intérêt général.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande pour l'acquisition d'un véhicule communal pour un montant de 7 794.90€ HT pour un montant global 18707.76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde de 7 794.90€ HT.

5 – Délibération 2026-005 : Demande de fonds de concours communauté de communes n°3

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes verse au profit des communes un fonds de concours permettant de compléter les financements en matière d'aménagements d'intérêt général.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande pour l'acquisition de matériel technique (faucheuse et tondeuse) pour un montant de 2 009.25€ HT pour un montant global de 4 018.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde de 2 009.25€ HT

6 – Délibération 2026-006 : travaux SIEGE 27 La Grande Mare

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement : **43 750.00 €**
- ✓ En section de fonctionnement : **16 667.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les travaux rue de la Grande Mare.

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ Autorise l'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Pechon pour la négociation des travaux auprès du SIEGE.

Madame FRERET souhaiterait savoir si la rue du Menuet est programmée. Monsieur le Maire répond que les programmations sont réalisées en fonction des besoins, pannes récurrentes et non l'aspect esthétique.

Pour autant, la rue a bien été identifiée pour une prochaine programmation.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 26 janvier 2026



7 – Délibération 2026-007 : Mise en location logement route de Tourville

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de transformer l'ancienne école de Saint Amand en logement en vue de le mettre en location à usage d'habitation.

Monsieur le Maire propose de le mettre en location pour un loyer d'un montant entre 500.00 € et 600.00 € par mois, charges comprises.

Aussi, il convient de réaliser des travaux d'aménagement dont une partie serait réalisée par les services techniques de la mairie.

Un plan est présenté aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **La désaffectation de l'école de Saint Amand des Hautes Terres auprès des services de l'éducation nationale**
- **Autorise le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux**
- **Autorise le changement de destination du local en usage d'habitation**
- **Valide le montant estimatif de loyer entre 500 € et 600 € charges comprises.**

8 – Délibération 2026-008 : Mise à jour délibération vidéo protection

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que plusieurs réunions ont eu lieu en sous-préfecture pour doter les axes de la RD 840, route de Tourville et Rue de Boury, de Caméras de Vidéo protection afin de créer un maillage permettant de lutter contre la délinquance.

Le dossier de demande de subvention a été déposé début janvier, mais, suite aux prescriptions de la gendarmerie les montants ont changé, il convient donc d'actualiser ladite demande.

Le montant total de l'opération est de **11 732.50€ HT**.

Le montage financier serait le suivant :

- Montant du devis : 11 732.50 € HT
- DETR 40 % : 4 693.00 € HT
- Financement sur fonds propres 7039.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur les axes

COMpte RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

précédemment identifiés. Dit que des subventions supplémentaires peuvent être demandées pour participer au financement du projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 – Délibération 2026-009 : Convention CDG 27 aide au retour à l'emploi

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit financer une allocation de retour à l'emploi au profit de Madame Mélanie J.

Contexte : Madame J a démissionné le 31/08/2025 de son emploi sein de la collectivité perdant son statut de titulaire.

Celle-ci a aussitôt retrouvé un emploi dont la rupture est datée au 2 décembre 2025.

France Travail refuse d'indemniser Madame J car la durée de son nouvel emploi était moins longue que celui de la commune.

Il convient donc d'indemniser Madame J de ses allocations dont la durée sera déterminée par le Centre de Gestion qui sera en charge du calcul mensuel des montants à verser.

Aussi, il est nécessaire de passer une convention avec le centre de gestion de l'Eure (conformément à l'article L 452-40 qui autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives).

Le Centre de Gestion de l'Eure propose une mission de conseil et d'assistance chômage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention l'unanimité et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci- après
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

10-Délibération 2026-010 : Acquisition d'une nouvelle porte d'entrée pour la MAM

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la porte d'entrée de la MAM n'est plus conforme et que la porte arrière est vétuste, ainsi il est impératif de changer les deux portes.

Une consultation de plusieurs entreprises a été réalisée.

Il s'avère que l'entreprise PMI est la mieux disante pour un montant global de 7 672.48 € HT.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le changement des portes au profit de la MAM pour un montant de 7672.48 € HT et charge Monsieur le Maire de passer commande auprès de l'entreprise PMI.

11-Délibération 2026-011 : installation d'une kinésithérapeute au Pôle Santé

Monsieur le Maire explique que Madame HEUDE, kinésithérapeute, souhaite intégrer le pôle santé à compter du 1^{er} mars 2026.

Elle sera affectée aux bureaux n°6 et n°7 pour une surface globale de 36.50 m².

Les conditions financières sont les suivantes : Le loyer annuel serait de 6205 € annuel soit un loyer mensuel de 517.08 €. 20 € seront affectés de frais de dossiers payables en une fois à la signature du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la location à Mme HEUDE des bureaux 6 et 7 à compter du 1^{er} mars 2026 dans les conditions précitées.

13 – informations :

- **Elections tenue des bureaux de vote** : Monsieur le Maire rappelle que les conseillers doivent tenir les bureaux de vote et fait passer un tableau de permanence.

Celui-ci sera ouvert également aux listes de candidats et habitants inscrits sur les listes électorales.

Tous les élus ont été destinataires d'un courrier d'un candidat qui sollicite la salle des fêtes pour organiser une réunion dans le cadre des élections.

Monsieur le Maire propose de prêter la salle des fêtes aux candidats aux élections municipales en fonction des disponibilités de celle-ci.

Il charge Madame la Secrétaire Générale pour organiser les dates éventuelles. Ces réunions ne peuvent intervenir qu'après le dépôt des listes en préfecture (soit le 27 février 2026).

Les membres du conseil valident cette proposition

- **Dates à retenir** : Monsieur le Maire informe que le vote du budget qui se tiendra le 4 février 2026. En fonction des élections municipales, un budget supplémentaire sera possible.

Commission des finances se réunira le 2 février.

- **Mandat agence immobilière** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un va signer un mandat avec Immo Consulting afin de mettre

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 26 janvier 2026



sur le marché de la location les bureaux libres du Pôle Santé et du futur Cabinet Médical.

14- Questions diverses :

- a- **Cabane à livres** : Monsieur HUBAILLE fait remarquer qu'aucun accès n'a été prévu pour la cabane à livres. Cela rend compliqué son accès. Monsieur le Maire répond qu'un aménagement devra être étudié rapidement.
- b- **Routes barrées** : Madame LE MOIGNE interroge Monsieur le Maire sur l'origine de routes barrées rue Pierre LEHEU et rue du Point du Jour. Monsieur le Maire explique qu'en raison de la tempête Gorreti, des arbres ont été couchés sur des câbles électriques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

TABLEAU DES DELIBERATIONS

OBJET	DECISION	VOTE
<p><u>1 – Délibération 2026-001 : Désignation d'un secrétaire de séance</u></p> <p>Monsieur LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>2 – Délibération 2026-002 : Approbation du précédent compte-rendu</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 03 novembre 2025.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>3 – Délibération 2026-003 : Loyer OPAER à actualiser</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du loyer de l'OPAER à raison de 1289.10€ par mois dès le 01 janvier 2026.</p> <p>Et autorise le Maire à procéder à un remboursement de 150€ pour régulariser la situation de janvier 2026.</p>	Approuvé	Unanimité
<p><u>4 – Délibération 2026-004 : Demande de fonds de concours communauté de communes n°2</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde de 7 794.90€ HT.</p>	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 26 janvier 2026

<p>5 – Délibération 2026-005 : Demande de fonds de concours communauté de communes n°3 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde de 2 009.25€ HT</p>	Approuvé	Unanimité
<p>6 – Délibération 2026-006 : travaux SIEGE 27 La Grande Mare Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les travaux rue de la Grande Mare.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, ✓ Autorise l'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT), 	Approuvé	Unanimité
<p>7 – Délibération 2026-007 : Mise en location logement route de Tourville Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La désaffectation de l'école de Saint Amand des Hautes Terres auprès des services de l'éducation nationale - Autorise le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux - Autorise le changement de destination du local en usage d'habitation - Valide le montant estimatif de loyer entre 500 € et 600 € charges comprises. 	Approuvé	Unanimité
<p>8 – Délibération 2026-008 : Mise à jour délibération vidéo protection Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance</p>	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 26 janvier 2026

sur les axes précédemment identifiés. Dit que des subventions supplémentaires peuvent être demandées pour participer au financement du projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 - Délibération 2026-009 : Convention CDG 27 aide au retour à l'emploi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention l'unanimité et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci- après
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Approuvé

Unanimité

10-Délibération 2026-010 : Acquisition d'une nouvelle porte d'entrée pour la MAM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le changement des portes au profit de la MAM pour un montant de 7672.48 € HT et charge Monsieur le Maire de passer commande auprès de l'entreprise PMI.

Approuvé

Unanimité

11-Délibération 2026-011 : installation d'une kinésithérapeute au Pôle Santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la location à Mme HEUDE des bureaux 6 et 7 à compter du 1^{er} mars 2026 dans les conditions précitées.

Approuvé

Unanimité

Dressé le 28/01/2026

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Jérôme DEBUS